

*Question présentée par le député :*

*M. Mauro Poggia*

*Date de dépôt : 26 septembre 2013*

## **Question écrite**

**Genève induit privée des taxes d'immatriculation des véhicules par les sociétés de location. Que fait l'administration ?**

Les véhicules doivent être immatriculés dans le canton du lieu de stationnement. On entend par lieu de stationnement, le canton dans lequel le véhicule passe la nuit.

Il suffit de passer sur les lieux de stationnement des véhicules immatriculés au nom des loueurs internationaux, à proximité de l'Aéroport de Genève, pour constater que la quasi-totalité de ceux-ci sont immatriculés « AI », à savoir à Appenzell Rhodes intérieures.

Il est évident que les taxes d'immatriculation réclamées dans ce canton sont sensiblement inférieures aux autres cantons suisses, par un procédé pouvant être clairement qualifié de dumping fiscal.

Cette manière de procéder prive manifestement Genève de rentrées fiscales qui lui reviennent de droit.

Les questions auxquelles le Conseil d'Etat est dès lors invité à répondre sont les suivantes :

- ***Quel est le nombre moyen de véhicules qui passe quotidiennement la nuit à Genève sur les parcs à disposition des loueurs internationaux ?***
- ***Parmi ces véhicules, quelle est la proportion immatriculée à Genève, et où le solde est-il immatriculé ?***
- ***Quel est le montant total approximatif qui échappe annuellement à Genève au titre des taxes d'immatriculation ?***
- ***Que compte faire le Conseil d'Etat pour mettre fin à cette situation ?***

Qu'il en soit d'ores et déjà remercié.